

## 2019-04-01 PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ PIKE RIVER

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire des membres du Conseil de la municipalité Pike River tenue en la salle de l'hôtel de ville lundi, le 1<sup>er</sup> avril deux mille dix-neuf à dix-neuf heures trente conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

À cette séance sont présents Mesdames les conseillères Nathalie Dorais, Patricia Rachofsky, Hélène Campbell et messieurs le conseiller Stephan Duquette. Formant quorum sous la présidence de Martin Bellefroid, maire. La directrice générale/secrétaire-trésorière, Sonia Côté est aussi présente.

Absent : Le conseiller Jean Asnong (arrive à 19 h 38)

Ouverture de l'assemblée à **19 h 34**

### 2019-91 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2019

Il est proposé par **Nathalie Dorais**,  
Appuyé par **Hélène Campbell**,  
**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseiller présents :**

Que l'ordre du jour du 1<sup>er</sup> avril 2019 soit adopté et que le point **Affaires nouvelles** reste ouvert.

**ADOPTÉ**

1. Ouverture de la séance
2. Vérification des présences
3. Adoption de l'ordre du jour du 1<sup>er</sup> avril 2019
4. Première période de questions (10 minutes)
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019
6. Suivi du procès-verbal du 4 mars 2019
7. Suivi des dossiers de la MRC Brome Missisquoi
8. ADMINISTRATION
  - a. Avis de motion #02-0419/modifier le règlement # 18-0817 sur la rémunération des élections et référendums municipaux/Indexation 1.869%
  - b. Modifier réso 2018-309/Volet 1 (montant)
  - c. Modifier réso 2018-310/Volet 2 (montant)
  - d. Bourse 2019/JJB
  - e. Réception prix/inspection bâtiment
  - f. Adoption : Politique aide financière du programme de couches lavables
  - g. Adoption : Politique de prêt de biens et immeuble municipaux
  - h. Demande de droit de passage 25-5-2019/Défi cyclo-myélor
  - i. Demande de droit de passage 15-16 juin 2019/Grand Défi Pierre Lavoie
  - j. Invitation le samedi 27 avril : St-Hyacinthe /Journée agricultrice Montérégie Est
9. VOIRIE/COURS D'EAU
  - a. Modifier réso 2017-335/CE Rocheleau pour CE Edwin
10. URBANISME ET AMÉNAGEMENT
  - a. Demande vente de produits
  - b. Recommandation du CCU/rénovations extérieures au 579 route 133
  - c. Recommandation du CCU/prises de photos
11. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - a. Paiement facture/3 sorties de janvier 2019 (8 et 25 janvier)
  - b. Paiement facture/3 sorties de février 2019 (10,13, 14 février)
  - c. Modifier réso 2019-80/Année 2018 An 2 au lieu de An1

- d. Partage des frais sacs de sable
12. LOISIRS/CULTURE/MÉDIATHÈQUE
    - a. Contribution : Fête nationale rassemblée 2019
    - b. 2<sup>e</sup> versement 2019/Médiathèque
    - c. Contribution 2019 : Club de l'Âge d'or de Pike River
    - d. Demande de remboursement : Camp semaine de relâche
    - e. Demande de remboursement : Cours de natation
  13. HYGIÈNE DU MILIEU
    - a. Paiement facture RIGMRBM/cout suppl. tonnage ordures commerciales
    - b. Bac brun
    - c. Paiement facture/inst. sept/ajout sur compte de taxes
  14. FINANCES ET IMMOBILISATION
    - a. Contribution 2019 : Maison de la Famille et des Frontières
    - b. Contribution 2019 : Fondation canadienne du rein  
(marche du rein le 26 mai 2019 à Saint-Jean-sur-Richelieu)
    - c. Demande d'aide financière/achat de couches lavables
  15. BÂTIMENT/HÔTEL DE VILLE
    - a. Peinturer plancher sous-sol
    - b. Peinturer murs du sous-sol
    - c. Appel de proposition/entretien tonte de gazon
  16. Correspondances
  17. Rapport des inspecteurs/pour info aux membres du conseil
  18. Approbation des salaires versés et à payer
  19. Approbation des dépenses incompressibles/mars 2019
  20. Adoption des comptes/mars 2019
  21. Affaires nouvelles
  22. Deuxième période de questions/30 minutes
  23. Levée de la séance

**ADOPTÉ**

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (10 minutes)

DÉBUT : 19 h 35      FIN : 19 h 35

Aucune question

**2019-92      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2019**

Il est proposé par **Marianne Cardinal**,  
Appuyé par **Stephan Duquette**,  
**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseiller présents :**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire 4 mars 2019 soit adopté tel quel et qu'autorisation soit donnée de s'abstenir d'en faire la lecture aux membres du Conseil en ayant reçu copie dans les délais.

**ADOPTÉ**

**Le conseiller Jean Asnong arrive à 19 h 38**

**SUIVI DU PROCÈS VERBAL**

Mme Sonia Côté, directrice générale informe les membres du conseil du suivi du procès-verbal du 4 mars 2019.

## SUIVI DES DOSSIERS DE LA MRC BROME MISSISQUOI

- Fibre optique
- Lancement stratégie emploi famille (Fais le move)
- Appartenance Montérégie ou Estrie

### ADMINISTRATION

---

2019-93 **AVIS DE MOTION/MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS (18-0817, 13-0517, 07-0809, 02-0513, 02-0414 ET 02-0515) SUR LE TARIF DE LA RÉMUNÉRATION LORS DES ÉLECTIONS ET DE RÉFÉRENDUMS MUNICIPAUX À LA MUNICIPALITÉ DE PIKE RIVER/GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC, AVIS JURIDIQUES PARTIE 1 NO.3, 19 JANVIER 2019**

#### NUMÉRO 02-0419

**CONFORMÉMENT** à l'article 445 du Code municipal du Québec, je soussigné **Jean Asnong** donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement visant à imposer le règlement sur la rémunération payable lors d'élections et référendums portant le no. 02-0419 suite à l'indexation 2019;

**CONFORMÉMENT** à l'article 445 du Code municipal du Québec, le responsable de l'accès aux documents de la municipalité délivrera une copie du règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours ouvrables précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté.

**CONFORMÉMENT** à l'article 445 du Code municipal du Québec, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté.

2019-94 **MODIFIER RÉOLUTION 2018-309/SÉCURITÉ CIVILE/DEMANDE AIDE FINANCIÈRE/VOLET 1**

**CONSIDÉRANT** que lors du projet de la demande d'aide financière Volet 1; un montant totalisant des dépenses de 6 000 \$ avait été prévu et une contribution de la part de la municipalité de 1 500 \$;

**CONSIDÉRANT** que les montants ont été ajustés par M. Andrew Monette, directeur du service contre les incendies Saint-Armand Pike River à 5 400 \$ dépenses totales et partie de la municipalité de Pike River à 900 \$;

Il est proposé par **Jean Asnong**,

Appuyé par **Hélène Campbell**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

Que le conseil municipal modifier la résolution 2018-309 avec les bons montants et qui se lit comme suit :

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de **4 500**, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent **5 400 \$**, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur **900 \$**.

**ADOPTÉ**

2019-95 **MODIFIER RÉOLUTION 2018-310/SÉCURITÉ CIVILE/DEMANDE AIDE FINANCIÈRE/VOLET 2**

**CONSIDÉRANT** que lors du projet de la demande d'aide financière Volet 2; un montant totalisant des dépenses de 14 000 \$ avait été prévu et une contribution de la part de la municipalité de 2 000 \$;

**CONSIDÉRANT** que les montants ont été ajustés par M. Andrew Monette, directeur du service contre les incendies Saint-Armand Pike River à 13 000 \$ dépenses totales et partie de la municipalité de Pike River à 3 000 \$;

Il est proposé par **Marianne Cardinal,**

Appuyé par **Nathalie Dorais,**

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

Que le conseil municipal modifier la résolution 2018-310 avec les bons montants et qui se lit comme suit :

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de **10 000 \$**, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent **13 000 \$**, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins **3 000 \$**;

Que la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec la municipalité locale de Saint-Armand pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas.

**ADOPTÉ**

#### **2019-96 CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2019 : BOURSE ÉTUDE JJB**

**CONSIDÉRANT** une demande de la part l'École secondaire Jean-Jacques Bertrand pour une contribution 2019 lors de la remise des bourses études;

**CONSIDÉRANT** un budget alloué pour 2019 au montant de 100 \$ par enfant finissant;

Il est proposé par **Stephan Duquette,**

Appuyé par **Nathalie Dorais,**

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

Que le conseil municipal verse une bourse de 100 \$ à chacun des finissants qui résident à Pike River.

**ADOPTÉ**

#### **2019-97 RÉCEPTION PRIX/INSPECTION BÂTIMENT**

**CONSIDÉRANT** une demande auprès de compagnie pour faire une inspection d'un bâtiment et d'en connaître les frais;

**CONSIDÉRANT** la réception des appels d'offres le mercredi 20 mars 2019 dans les délais prescrits;

**CONSIDÉRANT** la réception de :

- Legault & Dubois de La Prairie 1 121.01 \$ (taxes incluses)
- Inspectium de Chambly aucun prix fourni

Il est proposé par **Stephan Duquette,**

Appuyé par **Jean Asnong,**

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

Que le conseil municipal mandat la firme Legault & Dubois de La Prairie à faire une inspection au bâtiment demandé et ceci au coût de 1 121.01 \$ (taxes incluses).

**ADOPTÉ**

#### **2019-98 ADOPTION DE LA POLITIQUE/AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROGRAMME DE COUCHES LAVABLES**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal veut se prévaloir d'une politique du programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables;  
**CONSIDÉRANT** la politique élaborée par les membres du conseil en date du 1<sup>er</sup> avril 2019;

Il est proposé par **Jean Asnong**,  
Appuyé par **Hélène Campbell**,  
**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

Que le conseil municipal adopte la politique du programme de couches lavables ainsi que d'une aide financière s'y rattachant.

**ADOPTÉ**

**2019-99 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE LOCATIONS IMMEUBLES ET DE PRÊTS DE BIENS MEUBLES**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal veut se prévaloir d'une politique de locations d'immeubles et de prêts de biens meubles;  
**CONSIDÉRANT** la politique élaborée par les membres du conseil en date du 1<sup>er</sup> avril 2019;

Il est proposé par **Nathalie Dorais**,  
Appuyé par **Hélène Campbell**,  
**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

Que le conseil municipal adopte la politique de locations d'immeubles et de prêts de biens meubles.

**ADOPTÉ**

**2019-100 AUTORISATION DE DROIT DE PASSAGE/25 MAI 2019 /DÉFI CYCLO-MYÉLOME**

**CONSIDÉRANT** une demande d'autorisation de passage sur notre territoire à Pike River de la part de l'organisation \*Défi Cyclo-myélome 2019\* pour la 7<sup>e</sup> Édition qui aura lieu le samedi 25 mai 2019;  
**CONSIDÉRANT** un parcours 55 à 90 km, débutant à East Farnham et traversant Pike River sur les chemins des Rivières et la route 133 vers Saint-Armand, le passage sera entre 10 h 30 et 12 h;  
**CONSIDÉRANT** que cette activité cycliste annuelle est pour amasser des Fonds pour la recherche sur le myélome multiple et sensibiliser les gens à cette forme de cancer;

Il est proposé par **Nathalie Dorais**,  
Appuyé par **Stephan Duquette**,  
**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

Que le conseil municipal de Pike River autorise l'activité cycliste annuelle Défi Cyclo-myélome à circuler sur le territoire de la municipalité selon le trajet proposé le 25 mai 2019

**ADOPTÉ**

**2019-101 AUTORISATION DE DROIT DE PASSAGE ET UTILISATION D'UN DRONE/15, 16 JUIN 2019/GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE**

**CONSIDÉRANT** une demande d'autorisation de passage sur notre territoire à Pike River de la part de l'organisation \*Grand Défi Pierre Lavoie 2019\* qui aura lieu dans la nuit de samedi à dimanche les 15 et 16 juin 2019;  
**CONSIDÉRANT** un parcours 1 000 km débutant à Québec et traversant Pike River sur les routes 202 et 133;

**CONSIDÉRANT** que le tout est sous escorte policière et que l'utilisation du drone a été accordée par les autorisations aéroportuaires et policières et que les opérateurs des drones sont des professionnels certifiés par Transport Canada, assurés, conformes et opérants dans le cadre réglementaire canadien;

Il est proposé par **Jean Asnong**,

Appuyé par **Stephan Duquette**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

Que le conseil municipal de Pike River autorise l'activité cycliste du Grand Défi Pierre Lavoie à circuler sur le territoire de la municipalité selon le trajet proposé et les 15 et 16 juin 2019

**ADOPTÉ**

**2019-102 INVITATION LE SAMEDI 27 AVRIL 2019/GALA HOMMAGEAUX AGRICULTRICES/MONTÉRÉGIE EST/À SAINT-HYACINTHE**

**CONSIDÉRANT** une invitation pour assister au Gala hommage aux Agricultrices de la Montérégie Est qui aura lieu le samedi 27 avril 2019 à St-Hyacinthe au coût de 75 \$ du billet (repas et soirée);

**CONSIDÉRANT** que 2 agricultrices de notre région sont en nomination soit : madame Andrey Bogemans de Saint-Sébastien Ferme Bogemans et madame Marie-Claude Mainville de Farnham du groupe Janor (bœuf québécois);

Il est proposé par **Marianne Cardinal**,

Appuyé par **Jean Asnong**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

Que le conseil municipal de Pike River autorise l'achat d'un billet au coût de 75 \$ pour la soirée du 27 avril 2019 et qu'un représentant du conseil y assiste. Le représentant du conseil municipal sera selon la disponibilité de l'un.

**ADOPTÉ**

**VOIRIE/COURS D'EAU**

---

**2019-103 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2017-335/DEMANDE DE TRAVAUX DANS LE COURS D'EAU EDWIN AU LIEU DE ROCHELEAU**

**ATTENDU** que selon la résolution 2017-335, que la municipalité désire un nettoyage dans le cours d'eau Rocheleau soit effectué en raison d'accumulation de quenouilles et sédiments et ceci pour le bon écoulement du cours d'eau;

**ATTENDU** qu'il y a eu erreur de l'emplacement du cours d'eau, la demande de nettoyage du cours d'eau est pour le CE Edwin;

Il est proposé par **Hélène Campbell**,

Appuyé par **Marianne Cardinal**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

Que le conseil municipal informe la MRC Brome Missisquoi de modifier la demande de la résolution 2017-335 pour le cours d'eau Edwin.

Qu'une demande de nettoyage du cours d'eau Edwin situé sur les lots 5 452 782, 5 452 800, 5 452 503, 5 452 799, 5 452 621, 5 452 630, 5 452 662, 5 452 628, 5 452 795 et 5 452 509 et que selon M. Gerry Simard, coordonnateur des travaux publics et cours d'eau est d'avis que des travaux d'entretien semblent nécessaires. Que la municipalité a déjà versé un montant de 2 000 \$ le 15 novembre 2017 # chèque 003801 qui couvrirait 3 demandes.

Que la répartition des coûts soit répartie au bassin versant.

**ADOPTÉ**

**2019-104 DEMANDE DE VENTE DE PRODUITS**

**CONSIDÉRANT** une demande écrite de la part de M. Richard Dagenais, producteur de produits de miel et d'érable de Hemmingford, désirant vendre ses produits les fins de semaine du 13 avril au 27 octobre 2019 dans le stationnement des Équipements Dussault;

**CONSIDÉRANT** que selon le règlement de zonage 05-0813, à l'article 7.16, il est indiqué :

*« Le propriétaire du terrain est l'exploitation du kiosque; seuls les produits provenant majoritairement de la ferme de l'exploitant peuvent y être vendus; un seul kiosque est permis par terrain. Le terrain sur lequel est implanté le kiosque a une superficie d'au moins 10 000m<sup>2</sup>; le kiosque doit être situé à au moins 4,0 m de l'emprise de la rue; l'affichage respecte les dispositions établies pour la zone; la superficie du kiosque n'est pas supérieure à 18,5 m<sup>2</sup>. »*

Il est proposé par **Marianne Cardinal**,

Appuyé par **Patricia Rachofsky**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

Que selon le règlement de zonage actuel, le conseil municipal n'autorisera pas la vente de produits venant de l'extérieur, mais favorisant les produits locaux de son territoire.

**ADOPTÉ**

*La conseillère Nathalie Dorais se retire de la table du conseil déclarant son intérêt et ne prend pas part à la discussion.*

**2019-105 DEMANDE DE M. DENIS FORTIN/579 ROUTE 133/DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATIONS EXTÉRIEURES DANS LA ZONE P1**

**RÉNOVATIONS SOUMISES**

- 1- Peinturer le plancher de la galerie de couleur grise;
- 2- Remplacer les garde-corps et les peinturer blanc;
- 3- Faire des rampes aux escaliers de façade et devant la porte de la crèmerie;
- 4- Fermer le dessous de la galerie avec un treillis du même modèle que l'ancien et le peinturer de couleur rouge;
- 5- Remplacer quelques planches de la corniche qui sont pourries
- 6- Couvrir le cadrage de la porte de garage avec de l'aluminium de couleur blanche
- 7- Réparer ou remplacer les gouttières de la galerie de couleur blanche
- 8- Gouttières à réparer et plancher à peinture
- 9- Cadrage de la porte du garage à recouvrir (recaper)

Le demandeur s'engage à :

- Les planches du plancher seront en bois et d'une largeur de 4 pouces et seront de couleur grise comme présentement.
- Les garde-corps seront en bois également et seront identiques à ceux en place et de couleur blanche comme présentement
- Les mains courantes seront faites en bois et de modèles similaires aux garde-corps pour bien s'harmoniser et seront de couleur blanche. Il y en aura une de chaque côté des marches en façade et des marches face à la porte laitier donc 4 au total
- Le treillis sera fait de bois et sera identique à celui existant et sera de couleur rouge pour s'harmoniser avec la brique et le cabanon
- Les gouttières seront en aluminium et de couleur blanche

**CONSIDÉRANT QUE** la propriété se situe dans la zone municipale P-1;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est donc assujettie au règlement 09-0792 constituant une zone patrimoniale;

Il est proposé par **Hélène Campbell**,

Appuyé par **Patricia Rachofsky**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

Que le conseil municipal sous la recommandation du CCU (Conseil consultatif d'urbanisme) approuve la demande pour les rénovations au 579 route 133 et que toutes les rénovations et réparations soient harmonisées et respectent le même style et le caractère patrimonial des lieux et tous matériaux reflètent le style de son apparence d'origine et patrimoniale.

**ADOPTÉ**

*La conseillère Nathalie Dorais reprend place à la table du conseil.*

**2019-106 DEMANDE DE PRISE DE PHOTOS/TRAVAUX BÂTIMENTS PATRIMONIAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** dans la zone municipale P-1, il y a 3 bâtiments qui sont assujettis au règlement 09-0792 constituant une zone patrimoniale;

**CONSIDÉRANT QU'**il serait fondamental de prendre des photos avant et après les travaux (extérieurs), lors des prochaines rénovations pour maintenir à jour un dossier photographique;

**CONSIDÉRANT** que les photos seront prises par le service d'inspection et ceci pour les 4 côtés du bâtiment pour ainsi suivre l'évolution des travaux et changement;

Il est proposé par **Marianne Cardinal**,

Appuyé par **Stephan Duquette**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

Que le conseil municipal sous la recommandation du CCU (Conseil consultatif d'urbanisme) qu'il serait important de prendre des photos par le service d'inspection lors des prochaines rénovations des 3 bâtiments qui sont assujettis au règlement 09-0792 constituant la zone patrimoniale et ainsi garder un dossier photographique.

**ADOPTÉ**

**SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE**

---

**2019-107 PAIEMENT FACTURE/SORTIES DES POMPIERS JANVIER 2019 SERVICE DE PROTECTION DES INCENDIES SAINT-ARMAND/PIKE RIVER**

**ATTENDU** la réception de la facture # CRF1900005 de la municipalité de Saint-Armand dans le cadre du service de protection des incendies sur notre territoire;

**ATTENDU** une facture au montant total de **1 587.03 \$** pour 2 sorties (8 et 25 janvier 2019);

Il est proposé par **Stephan Duquette**,

Appuyé par **Jean Asnong**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

Que le conseil municipal autorise le paiement de la facture # CRF 1900005 au montant de **1 587.03 \$** à la Municipalité de Saint-Armand pour le service de protection en incendie lors de 2 sorties soit les 8 et 25 janvier 2019 sur notre territoire.



**ADOPTÉ**

**2019-108 PAIEMENT FACTURE/SORTIES DES POMPIERS FÉVRIER 2019  
SERVICE DE PROTECTION DES INCENDIES SAINT-ARMAND/PIKE  
RIVER**

**ATTENDU** la réception de la facture # CRF1900013 de la municipalité de Saint-Armand dans le cadre du service de protection des incendies sur notre territoire;  
**ATTENDU** une facture au montant total de **404.08 \$** pour 3 sorties (10, 13 et 14 février 2019);

Il est proposé par **Marianne Cardinal**,  
Appuyé par **Stephan Duquette**,  
**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

Que le conseil municipal autorise le paiement de la facture # CRF 1900013 au montant de **404.08 \$** à la Municipalité de Saint-Armand pour le service de protection en incendie lors de 3 sorties soit les 10, 13 et 14 février 2019 sur notre territoire.

**ADOPTÉ**

**2019-109 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2019-80 ADOPTION DU  
RAPPORT ANNUEL 2018 AN 2 AU LIEU DE AN 1**

**ATTENDU** la résolution 2019-080 indiquant Rapport annuel 2018 An 1 et devrait être 2018 An 2;

Il est proposé par **Jean Asnong**,  
Appuyé par **Stephan Duquette**,  
**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

Que le conseil municipal modifie la résolution 2019-80 pour 2018 An 2.

**ADOPTÉ**

**2019-110 PARTAGE DES COÛTS POUR L'ACHAT DE SACS**

**ATTENDU** que les pompiers du service de sécurité incendie de Saint-Armand/Pike River ont fait plus de 660 sacs de sable pour la prévention d'inondation ce printemps avec le sable et les sacs en inventaire;  
**ATTENDU** que l'inventaire est de 175 sacs vides et qu'il serait essentiel d'avoir 5 000 sacs vides en inventaire;

Il est proposé par **Marianne Cardinal**,  
Appuyé par **Patricia Rachofsky**,  
**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

Que le conseil municipal accepte l'achat de 5 000 sacs et payera sa part à 50-50 avec la municipalité de Saint-Armand et par la suite aux utilisateurs payeurs.

**ADOPTÉ**

**LOISIRS/CULTURE/MÉDIATHÈQUE**

---

**2019-111 CONTRIBUTION 2019 À LA FÊTE NATIONALE RASSEMBLÉE**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Pike River depuis le début du comité de la fête nationale rassemblée verse un montant de 1 000 \$;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Pike River désire poursuivre la continuité de la réussite de cette activité qui nous réunit entre citoyens;

Il est proposé par **Jean Asnong**,

Appuyé par **Nathalie Dorais**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

Que le conseil municipal autorise un versement de l'ordre de 1 000 \$ au comité organisateur de la fête nationale rassemblée 2019 qui sera tenue à Stanbridge-Station.

**ADOPTÉ**

*Le conseiller Stephan Duquette se retire de la table du conseil et ne prend pas part à la discussion déclarant un intérêt.*

**2019-112 2È VERSEMENT CONTRIBUTION 2019 À LA MÉDIATHÈQUE**

**CONSIDÉRANT** une demande de la part de la responsable de la médiathèque pour recevoir le 2<sup>e</sup> versement de la quote-part pour l'année 2019;

**CONSIDÉRANT** la continuité du service offert aux utilisateurs et de poursuivre le bon fonctionnement que ce soit l'achat de livres et la rémunération du personnel;

Il est proposé par **Jean Asnong**,

Appuyé par **Marianne Cardinal**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

Que le conseil municipal autorise le 2<sup>e</sup> versement de l'ordre de 2 000 \$ pour poursuivre les services de la médiathèque.

**ADOPTÉ**

*Le conseiller Stephan Duquette reprend place à la table du conseil*

**2019-113 CONTRIBUTION 2019 AU CLUB DE L'ÂGE D'OR DE PIKE RIVER**

**CONSIDÉRANT** une demande de la part du Club de l'Âge d'Or de Pike River pour une contribution 2019;

**CONSIDÉRANT** qu'il est prévu un montant dans les prévisions budgétaires 2019;

Il est proposé par **Stephan Duquette**,

Appuyé par **Patricia Rachofsky**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

Que le conseil municipal verse une contribution financière au montant de 800 \$ pour l'année 2019 au Club de l'Âge d'Or de Pike River.

**ADOPTÉ**

**2019-114 REMBOURSEMENT/FRAIS INSCRIPTION/ACTIVITÉS HORS TERRITOIRE/CAMP SEMAINE DE RELÂCHE PETIT ENFANT DE M. GILLES MÉNARD**

**CONSIDÉRANT** la réception du formulaire de demande de remboursement d'une partie des frais d'inscription à des activités hors territoire rempli et signé avec la preuve d'inscription et de paiement au montant total de 162 \$ pour des activités lors de la semaine de relâche offert par les loisirs de la Ville de Bedford;

Il est proposé par **Jean Asnong**,

Appuyé par **Nathalie Dorais**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

Que le conseil municipal autorise un versement de l'ordre de 50 \$ à M. Gilles Ménard pour le remboursement des frais dispensés des activités lors de la semaine de relâche offert par les loisirs de la Ville de Bedford;

**ADOPTÉ**

**2019-115 REMBOURSEMENT/FRAIS INSCRIPTION/ACTIVITÉS HORS TERRITOIRE/COURS DE NATATION/ENFANTS DE MME NATHALIE ROUSSELLE ET MONSIEUR RICHARD LAVERDIÈRE**

**CONSIDÉRANT** la réception de 2 formulaires de demande de remboursement d'une partie des frais d'inscription à des activités hors territoire (cours de natation) dûment rempli et signé avec la preuve d'inscription et de paiement au montant total de 148.75 \$;

Il est proposé par **Hélène Campbell,**

Appuyé par **Stephan Duquette,**

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

Que le conseil municipal autorise un remboursement de l'ordre de 100.00 \$ pour les frais d'inscription tel que la politique de remboursement (rés. 2017-078) à Madame Nathalie Rousselle pour ses 2 enfants.

*Tous les résidents de Pike River âgés de moins de 18 ans, suivant des cours ou des activités de loisirs, artistiques, culturelles et sportives qui ne sont pas offertes par la municipalité de Pike River ou un organisme de loisirs œuvrant sur le territoire de Pike River peuvent bénéficier d'un remboursement équivalent à 50 \$ du coût d'inscription rattaché directement au cours ou de l'activité, et ce, jusqu'à un montant maximal annuel de 100 \$ annuel \$ par individu.*

**ADOPTÉ**

**HYGIÈNE DU MILIEU**

---

**2019-116 PAIEMENT FACTURE RIGMRBM COLLECTE SUPPLÉMENTAIRE/ORDURES COMMERCIALE/TONNAGE**

**CONSIDÉRANT** la réception de la facture de la part de la RIGMRBM du tonnage supplémentaire pour la collecte des ordures commerciales le 13 février 2019 au coût de 279.29 \$;

**CONSIDÉRANT** que ces tonnages et frais n'étaient prévus au budget 2019;

Il est proposé par **Hélène Campbell,**

Appuyé par **Stephan Duquette,**

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

Que le conseil municipal autorise le paiement et ceci à même le budget 2019.

**ADOPTÉ**

**2019-117 DEMANDE D'UN NOUVEAU BAC BRUN**

**CONSIDÉRANT** qu'un citoyen désire un second bac brun pour ses matières organiques, car celui reçu a fondu en raison de cendres non refroidies;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a des bacs bruns en inventaire;

Il est proposé par **Stephan Duquette,**

Appuyé par **Nathalie Dorais,**

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

Que le conseil municipal accorde un second bac brun sans frais à M. Russell Konicki pour lui permettre de poursuivre sa participation pour la collecte des matières organiques.

**ADOPTÉ**

**2019-118 PAIEMENT FACTURE/INST SEPT/AJOUT SUR COMPTE DE TAXES**

**CONSIDÉRANT** que le propriétaire n'a pas répondu dans les délais prescrits pour connaître son intention de renouveler son contrat d'entretien de la nouvelle installation septique de sa propriété;  
**CONSIDÉRANT** que la municipalité a avisé à plusieurs reprises le propriétaire pour qu'il s'engage à maintenir le service du contrat d'entretien annuel;  
**CONSIDÉRANT** que par la résolution 2019-83, la municipalité prendra les mesures nécessaires et fera les démarches pour renouveler le contrat d'entretien annuel pour 2019 et ceci aux frais du propriétaire et que ces frais seront assimilés à son compte de taxes;  
**CONSIDÉRANT** la réception de la facture au montant de 109.66 \$ (taxes incluses) de la firme DBO Expert;

Il est proposé par **Marianne Cardinal**,  
Appuyé par **Hélène Campbell**,  
**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

Que le conseil municipal procédera au paiement de la facture # 3700 au montant de 109.66 \$ (taxes incluses) pour le contrat d'entretien annuel de l'installation septique et que les frais seront assimilés aux taxes foncières de la propriété.

**ADOPTÉ**

**FINANCES ET IMMOBILISATIONS**

---

**2019-119 CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2019 : MAISON DE LA FAMILLE ET DES FRONTIÈRES**

**CONSIDÉRANT** une demande de la part de l'organisme La Maison de la Famille des Frontières pour un soutien financier pour la continuité des services tels : accompagnement et support aux parents, un lieu d'écoute;  
**CONSIDÉRANT** qu'il est prévu un montant dans les prévisions budgétaires 2019;

Il est proposé par **Hélène Campbell**,  
Appuyé par **Nathalie Dorais**,  
**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

Que le conseil municipal verse une contribution financière au montant de 425 \$ pour l'année 2019 auprès de l'organisme la Maison de la Famille des Frontières.

**ADOPTÉ**

**2019-120 CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2019 : FONDATION CANADIENNE DU REIN**

**CONSIDÉRANT** une demande de la part de Monsieur Jean-Pierre Gingras organisateur pour la marche du rein le dimanche 26 mai 2019 à Saint-Jean-sur-Richelieu pour la Fondation canadienne du rein;

Il est proposé par **Nathalie Dorais**,  
Appuyé par **Stephan Duquette**,  
**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

Que le conseil municipal verse une contribution financière au montant de 100 \$ pour l'année 2019 à la Fondation canadienne du rein.

**ADOPTÉ**

**2019-121 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE COUCHES LAVABLES**

**CONSIDÉRANT** une demande de la part d'un nouveau résident et une nouvelle petite famille qui désire avoir recours au programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables;

**CONSIDÉRANT** que selon le programme adopté précédemment

Pour être admissible à un remboursement :

- Être résidant de Pike River;
- Une copie du certificat de naissance de l'enfant ou une photocopie lisible de la déclaration de naissance (remis à l'hôpital);
- Remplir le formulaire de remboursement;
- L'enfant devra, à la date de la demande, être âgé de moins de 3 ans;
- Fournir une facture originale pour l'achat de couches lavables et produits complémentaires\* (le nom du fournisseur et les numéros de TPS et TVQ doivent apparaître sur la facture) ou une preuve d'achat, si achat sur internet, pour du neuf ou seconde main.

**CONSIDÉRANT** une preuve de paiement de l'ordre de 81.54 \$, achat par internet USA;

Il est proposé par **Hélène Campbell**,

Appuyé par **Marianne Cardinal**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

Que le conseil municipal offre un remboursement total de 81.54 \$ pour l'achat de couches lavables par internet. Un nouveau remboursement pourra lui être accordé jusqu'à concurrence de 150 \$ pour cet enfant. Une pièce d'identité de l'enfant doit être démontrée pour recevoir ledit remboursement

**ADOPTÉ**

**BÂTIMENT : HÔTEL DE VILLE**

---

**2019-122 PEINTURER MURS SOUS SOL**

**CONSIDÉRANT** un besoin de rafraîchir la salle au sous-sol à l'hôtel de ville;

**CONSIDÉRANT** une demande de prix auprès de 2 entrepreneurs :

Robert Wright	1 149.75 \$ (taxes incl.) temps
Louis Haman	7 128.45 \$ (taxes incl.) temps et matériel

Il est proposé par **Hélène Campbell**,

Appuyé par **Stephan Duquette**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

Que le conseil municipal autorise les travaux de peinture des murs après que les travaux de réparations du plancher soient exécutés.

**ADOPTÉ**

**2019-123 PEINTURER PLANCHER AU SOUS-SOL**

**CONSIDÉRANT** qu'après les rénovations majeures qui seront exécutées au cours du printemps pour réparer un tuyau en dessous du plancher de béton;

**CONSIDÉRANT** par la suite de réparer et redonner une couche de peinture au plancher, un prix a été soumis de 2 628 \$ (taxes incluses) soit : décapage, nettoyage, peinture de base et couche d'époxy et location d'équipement;

Il est proposé par **Marianne Cardinal**,

Appuyé par **Stephan Duquette**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

Que le conseil municipal autorise les travaux de peindre le plancher après que les travaux de réparations du plancher soient exécutés.

**ADOPTÉ**

2019-124

**APPEL DE PROPOSITION/ENTRETIEN TERRAIN MUNICIPAL/RAMASSAGE DES FEUILLES//ENSEIGNES/TERRAIN GARAGE MUNICIPAL/AUTOUR DE LA CROIX ROUTE 133-CHEMIN DU MOULIN**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité devra aller en appel de proposition pour l'entretien du terrain municipal (coupe de gazon), enseigne;

**CONSIDÉRANT** une liste d'entrepreneurs établis par la directrice générale :

Il est proposé par **Marianne Cardinal**,

Appuyé par **Stephan Duquette**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

Que le conseil municipal envoie aux entrepreneurs proposés par la directrice générale un appel de proposition pour connaître leur prix pour l'entretien du terrain municipal (coupe de gazon), tonte autour des enseignes, terrain du garage municipal et autour de la croix située à l'intersection de la route 133 et le chemin du Moulin et ceci pour la saison estivale 2019.

Prix demandé pour le 24 avril 2019 pour 12 h.

Ouverture des propositions à 12 h 5.

Choix de l'entrepreneur lors de la séance 6 mai 2019.

**ADOPTÉ**

**CORRESPONDANCES**

---

Une liste est déposée au conseil pour information de la correspondance reçue au cours du mois de mars 2019.

**RAPPORTS DES INSPECTEURS**

Dépôt et analyse des rapports d'inspection de M. Gérard Simard et la firme GESTIM aux membres du conseil municipal seulement.

2019-125

**ADOPTION DES SALAIRES VERSÉS MOIS DE MARS 2019**

Il est proposé par **Marianne Cardinal**,

Appuyé par **Patricia Rachofsky**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

**QUE** le conseil municipal autorise les salaires versés et à payer au montant de **5 588.96 \$** et ceci pour le mois de mars 2019 soit : 2 915.15 \$ salaire mensuel pour la direction générale et 2 666.27 \$ pour les employés.

**ADOPTÉ**

**2019-126 APPROBATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DU MOIS DE MARS 2019**

Martin Bellefroid	979.21 \$
Nathalie Dorais	340.62 \$
Nathalie Dorais (iPad)	10.00 \$
Jean Asnong	351.26 \$
Jean Asnong (iPad)	10.00 \$
Patricia Rachofsky	340.62 \$
Patricia Rachofsky (I ad)	10.00 \$
Marianne Cardinal	340.62 \$
Marianne Cardinal	10.00 \$
Hélène Campbell	340.62 \$
Hélène Campbell (iPad)	10.00 \$
Stephan Duquette	340.62 \$
Stephan Duquette (iPad)	10.00 \$
AXION (mars 2019) HV	262.94 \$
AXION (mars 2019) pompier	68.93 \$
Bell mobilité (iPad)	23.01 \$
La Capitale (ass coll mars et avril 2019)	1 411.06 \$
CARRA (fév. 2019)	372.03 \$
Revenu Canada (DAS fév. 2019)	702.51 \$
Revenu Québec (DAS fév. 2019)	1 944.72 \$
Hydro-Qc (Luminaires) fév. 2019	293.46 \$
Hydro-Qc (HV) 8-1 au 5-3-2019)	350.42 \$
Hydro-Qc (Loisirs) 4-1 au 1-3-2019	26.94 \$
Visa Desjardins	27.27 \$
Visa Desjardins (essence)	<u>122.00 \$</u>
<b>TOTAL</b>	<b><u>8 697.60 \$</u></b>

Il est proposé par **Marianne Cardinal**,  
Appuyé par **Jean Asnong**,  
**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

Que les dépenses incompressibles du mois de mars 2019 soient approuvées.

**ADOPTÉ**

**2019-127 ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MARS 2019**

Sonia Côté (remb km mars)	76.56 \$
Sonia Côté (présence au CCU) 27-3-2019	45.00 \$
Édouard Asnong (présence au CCU) 27-3-2019	40.00 \$
Marcel Roy (présence au CCU) 27-3-2019	40.00 \$
Desjardins Sécurité Financière (RRS) mars 2019	595.22 \$
Adams Excavation (5 <sup>e</sup> vers déneigement)	15 500.00 \$
Bourse Massey Vanier	100.00 \$
Copicom	80.79 \$
Distribution Econo mouse	30.93 \$
Éditions FD	285.42 \$
Entreprises DENEXCO	638.11 \$
GESTIM (24-2 au 23-3-2019)	1 461.84 \$
NOPAC (coll ord) mars 2019	1 567.69 \$
NOPAC (collecte recyclage) mars 2019	3 363.50 \$
NOPAC (coll mat org) mars 2019	2 379.98 \$
RIGMRBM (enfoui ord) fév./4.08TM	329.34 \$
RIGMRBM (enfoui MO) fév. 1.47TM	99.96 \$
Seney Électrique	118.64 \$
Techno contrôle 2000	79.91 \$
Ville de Bedford	3 712.50 \$

Il est proposé par **Marianne Cardinal**,

Appuyé par **Jean Asnong**,  
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que les comptes dus au mois de mars 2019 soient acceptés et payés.

**ADOPTÉ**

#### AFFAIRES NOUVELLES

---

- Appel d'offre pour le déneigement/réduire la quantité de calcium pour l'environnement.
- -Plantation d'arbres le long du terrain municipal
- -Projet Cantine

#### DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

---

DÉBUT : 21 h 29      FIN : 21 h 52

SUJETS :

- Endroits à identifier sur la carte participative : crique noire, pont des chars, observation d'oiseaux
- Banque de terre MRC

#### 2019-128      LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par **Marianne Cardinal**,  
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :  
Que la séance du 1<sup>er</sup> avril 2019 soit levée à 21 h 52.

**ADOPTÉ**

*Martin Bellefroid*  
\_\_\_\_\_  
Martin Bellefroid, maire

*Sonia Côté*  
\_\_\_\_\_  
Sonia Côté, directrice générale  
Secrétaire-trésorière

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Sonia Côté, directrice générale certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses mentionnées dans le procès-verbal de la séance du **1<sup>er</sup> avril deux mille dix-neuf** sont effectuées.

*Sonia Côté*  
\_\_\_\_\_  
Sonia Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Martin Bellefroid, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

*Martin Bellefroid*  
\_\_\_\_\_  
Martin Bellefroid, maire